

REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RUDH

26 février 1993

Vol. 5 N° 1-2

ISSN 0937-714X

Pages 1-76

- 1. DOCTRINE** **Frédéric SUDRE et al.** – Institut de droit européen des droits de l'homme, Montpellier
Chronique de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme 1992 1
- 2. JURISPRUDENCE**
- Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg**
- 27. VIII. 92 – Traitement inhumain et dégradant pendant une garde à vue / Durée excessive d'une détention provisoire / *Tomasi c. France* 15
- 25. II. 92 – Restrictions aux contacts entre une mère et son fils pris en charge par l'autorité publique / Violation de l'article 8 CEDH / *Margareta et Roger Andersson c. Suède* 23
- 25. II. 92 – Doubte sur l'impartialité d'un tribunal / Ingérence disproportionnée dans le droit au respect de la correspondance de deux prisonniers / *Pfeifer et Plankl c. Autriche* 30
- 25. III. 92 – Contrôle de la correspondance d'un détenu avec son solicitor et avec la CommEDH / Violation de l'article 8 CEDH / *Campbell c. Royaume-Uni* 33
- 26. III. 92 – Exécution de la mesure d'expulsion frappant un Algérien né Français et marié à une Française constituerait une violation de l'article 8 CEDH / *Beldjoudi c. France* 40
- 22. IV. 92 – Prise en charge de la fille du requérant par l'autorité publique et interdiction temporaire faite au père de retirer son enfant d'un foyer d'accueil justifiées sous l'angle de l'article 8 § 2 CEDH / *Rieme c. Suède* 46
- 12. V. 92 – Non-désignation d'un avocat chargé d'assister le requérant dans les procédures relatives à sa sortie éventuelle d'un hôpital psychiatrique enfreint l'article 5 § 4 CEDH / *Megyeri c. Allemagne* 49
- 24. IX. 92 – Internement et traitement psychiatrique d'un aliéné / Violation des articles 5 § 4, 8 (correspondance) et 10 CEDH / *Herczegfalvy c. Autriche* 51
- 3. DOCUMENTATION**
- Instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme**
Classification et état des ratifications au 1er janvier 1993 par Jean-Bernard MARIE 57
- Chronique** – Colloque à l'Institut des hautes études européennes, Strasbourg
- 18./19. VI. 93 – Vers un droit constitutionnel européen / Quel droit constitutionnel européen ? 74
- 4. AFFAIRES PENDANTES**
- Commission européenne des droits de l'homme, Strasbourg**
- 16. X. 92 – Rétenion administrative, dans la zone internationale d'un aéroport, de trois ressortissantes sri-lankaises d'origine tamoule et leur renvoi vers le Sri Lanka malgré l'indication contraire de la CommEDH / Affaire *S. N. et T. c. France* déclarée recevable 74